

CONTRÔLE DU MARCHÉ DES APPAREILS ÉLECTRIQUES 2020

DE QUOI S'AGIT-IL?

L'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE) fixe les exigences minimales applicables à l'efficacité énergétique ainsi qu'à d'autres caractéristiques d'installations et d'appareils et prescrit que la consommation d'énergie de même que d'autres caractéristiques de certaines catégories d'appareils doivent être déclarées au moyen de l'étiquette-énergie. Conformément à l'OEEE, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) contrôle si les appareils et installations satisfont aux exigences de l'ordonnance. L'OFEN a mandaté l'entreprise Eurofins et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) pour réaliser ces contrôles.

Les contrôles sont effectués à **trois niveaux**:

- contrôle global du marché
- contrôles administratifs des rapports d'expertise
- contrôles des déclarations des fabricants au moyen de mesures

Objectifs:

- vérifier le respect des exigences minimales et de la conformité de la déclaration
- exiger que les entreprises corrigent les déclarations non conformes
- sensibiliser tous les postes de la chaîne de distribution à l'efficacité énergétique des installations et des appareils

CONTRÔLE DES ÉTIQUETTES-ÉNERGIE



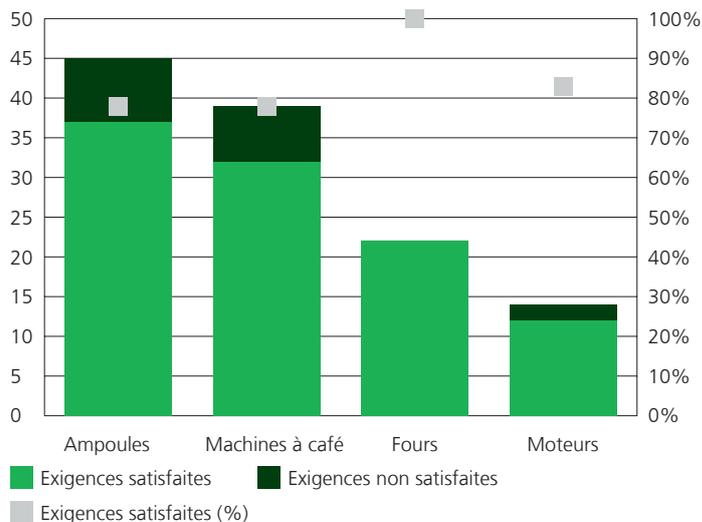
Au cours de l'année, la conformité des étiquettes-énergie présentées dans 20 points de vente, dont 10 boutiques en ligne et 10 magasins, a été vérifiée. Malgré la possibilité qui est donnée de procéder une fois à la correction des étiquettes, 7 des 20 prestataires n'ont pas respecté les exigences légales. Il est à noter que six des sept prestataires fautifs étaient des boutiques en ligne. Les climatiseurs, les ampoules et les machines à café représentaient la majorité des appareils mal déclarés. L'étiquetage des chauffages au bois a pour la première fois été contrôlé lors du salon Swissbau à Bâle. Il est ressorti de ce contrôle que 76 chauffages étaient correctement déclarés tandis que 32 appareils ne présentaient aucune étiquette.



CONTRÔLE DES DOCUMENTS TECHNIQUES

En 2020, l'accent a été mis sur les groupes de produits des ampoules, des machines à café, des fours et des moteurs. Les vérifications ont porté sur les documents techniques de 118 produits; pour 102 produits (86%), la documentation transmise était suffisante. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne des cinq dernières années (88%).

Pour tous les fours, les justificatifs fournis étaient suffisants. Par contre, pour les ampoules, la documentation technique était incomplète dans presque 20% des cas.



CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DES FABRICANTS PAR MESURES

L'entreprise Eurofins a examiné 37 appareils dans trois catégories de produits quant à l'exactitude des informations figurant sur l'étiquette-énergie et aux valeurs limites autorisées en matière d'efficacité. Au final, 33 appareils répondaient aux exigences.

En principe, les mesures complémentaires ont été réalisées sur les appareils suspectés de ne pas respecter les valeurs prescrites ou déclarées. Suite aux contrôles effectués en 2020, 21 procédures administratives ont été ouvertes.

